

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 12 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François,

Date de convocation : Lundi 8 décembre 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BONNOT Florence, CARDAILLAC Béatrice, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, GAGNE Bruno, TARDY Rémy

ABSENTS : AUBERT Annie,

EXCUSES : FRIZE Pierrick, BRUN Nadine, MAINFROY Patrice

PROCURATIONS : FRIZE Pierrick à CARDAILLAC Béatrice
BRUN Nadine à FAURE François
MAINFROY Patrice à BERUT Michelle

Madame CARDAILLAC Béatrice été élue secrétaire.

2025-59

Objet : Validation de l'acquisition par Epora des biens Caillol

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de communes de Portes DrômArdèche, la Commune de Lens-Lestang, l'établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), et Habitat Dauphinois pour une opération de renouvellement urbain place de la Bascule. Cette convention prévoit que EPORA se porte acquéreur pour le compte de la commune, de plusieurs parcelles. A ce titre EPORA est chargé de réaliser les acquisitions foncières, et de mener les négociations pour des acquisitions ou de préempter, avec les propriétaires aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Propriétaire	Prix acquisition
AO 146	CAILLOL Edmond	60 000 €

Vu la convention qui lie la commune de Lens-Lestang à EPORA ;

Considérant que EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets.

Considérant que la commune de Lens Lestang a sollicité EPORA pour se porter acquéreur des biens immobiliers listés ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec le propriétaire ont abouti à des accords pour un montant total de 60.000 € ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

VALIDE l'acquisition par EPORA de la parcelle AO 146 appartenant à M. CAILLOL Edmond

CONFIRME l'engagement de la commune à racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix : 11 Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

2025-60

OBJET : CHOIX DE NOMS DE RUES-DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Vu la délibération du 13 septembre 2013 de mise en place de la dénomination des rues de la commune,

Vu la nécessité de prévoir la voirie pour le projet de permis de construire autorisant 12 maisons sur la parcelle cadastrée AL 52, voirie qui sera une Impasse perpendiculaire à la Rue de Marion,

Monsieur le Maire soumet la proposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER la dénomination de la voirie qui sera une Impasse et qui sera située perpendiculairement à la Rue de Marion, soit :

Impasse de la Clé des Champs

Nombre de voix : 12 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

2025-61

Objet : SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE DE BOURGOIN JALLIEU

Vu la demande de subvention de cet établissement en date du 12 novembre 2025 et sur proposition de Monsieur Le Maire,

Considérant qu'un adolescent de la commune reçoit une formation adaptée au sein de cet établissement, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 € pour cet enfant.

DIT que cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à l'article 65748 du budget de la commune.

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions Diverses :

Transports solidaires :

Association ayant pour objectif le développement des transports solidaires sur la vallée de la Galaure
Nous demandons au CCAS de prendre contact avec cette association pour une rencontre avec les membres du CCAS et les membres du conseil intéressés.

Incivilité :

Tiquets à gratter retrouvés par terre rue de Marion en grande quantité
On peut communiquer sur le village et mettre des infos au bureau de tabac.

Quartier Chatenay :

Les voitures roulent trop vite avec des risques importants pour les enfants
Nous allons installer des panneaux avec limitation de vitesse à 30 km

Fin de séance : 20 h 00

A Lens-Lestang le 15 décembre 2025

François FAURE

